

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023 Date de mise en ligne : 15 décembre 2023



BXM/CP

DECISION MUNICIPALE DM 2023 109

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH. Maire de la Ville de BEGLES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

Considérant que les offres des sociétés ci-après sont économiquement les plus avantageuses,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De souscrire des marchés sans publicité ni mise en concurrence avec les sociétés ci-après selon les conditions suivantes :

- Achats de livres non scolaires de fiction adultes pour la bibliothèque ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché avec la librairie La machine à lire, 8 place du Parlement, 33 000 BORDEAUX, pour un montant maximum de 11 300,00 € H.T.
- Achats de livres non scolaires de documentaires adultes pour la bibliothèque ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché avec la librairie Mollat, 15 rue Vital Carles, 33 080 BORDEAUX, pour un montant maximum de 10 500,00 € H.T.
- Achats de livres non scolaires de fiction jeunesse pour la bibliothèque ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché avec la Librairie du Contretemps, 5 cours Victor Hugo, 33130 BEGLES, pour un montant maximum de 9 500,00 € H.T.
- Achats de livres non scolaires de documentaires jeunesse pour la bibliothèque ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché avec Librairie du Contretemps, 5 cours Victor Hugo, 33130 BEGLES, pour un montant maximum de 3 700,00 € H.T.
- Achats de livres non scolaires de bande dessinée adultes pour la bibliothèque ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché avec la librairie Krazy Kat, Image BDF, 10 rue de la Merci, 33 000 BORDEAUX, pour un montant maximum de 5 500,00 € H.T.

- Achats de livres non scolaires de bande dessinée jeunesse pour la bibliothèque ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché avec la librairie Krazy Kat, Image BDF, 10 rue de la Merci, 33 000 BORDEAUX, pour un montant maximum de 4 500,00 € H.T.
- Achats de livres non scolaires pour les animations de la bibliothèque ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché avec la librairie du Contretemps, 5 cours Victor Hugo, 33 130 BEGLES, pour un montant maximum de 8 600,00 € H.T.
- Achat de livres en langues étrangères pour la bibliothèque ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché avec la librairie Mollat, 15 rue Vital-Carles, 33000 BORDEAUX pour un montant maximum de 500,00 € H.T.
- Achat de DVD pour la bibliothèque ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché avec ADAV, 41 rue des Envierges, 75020 PARIS pour un montant maximum de 12 500,00 € H.T.

Les accords-cadres sont conclus à compter du 1 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 011, article 6065 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 13/12/2023

Clément ROSSIGNOL PUECH

Gironde

Maire de Bègles Vice-Président de Bordeaux Métropole